

Envoyé en préfecture le 01/03/2019

Reçu en préfecture le 01/03/2019

Affiché le

- 1 MARS 2019

ID : 056-215601626-20190226-DB201902VOEU-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 26 février 2019

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL - DEMANDE D'INTERDICTION DES PHYTOSANITAIRES DE SYNTHÈSE.

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christelle CAINJO à Patricia QUERO-RUEN, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC

Absents : Philippe DONIES, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES

Secrétaire de séance : Claudie LE BIHAN

Présents : 27
Pouvoirs : 03
Absents : 03

VCEU DU CONSEIL MUNICIPAL - DEMANDE D'INTERDICTION DES PHYTOSANITAIRES DE SYNTHÈSE.

Extrait du rapport sur l'état de la biodiversité en France chiffres clés (p31) décembre 2018
Commissariat au Développement Durable :

Chapitre consommation de produits phytosanitaires à usage agricole

« Majoritairement utilisés en agriculture, les produits phytosanitaires regroupent des pesticides utilisés en culture (herbicides, fongicides, insecticides...), substances qui se retrouvent dans l'air, le sol, les eaux, les sédiments et la chaîne alimentaire. L'usage généralisé de ces produits exerce une forte pression sur la biodiversité : intoxication des organismes, effets sur leur reproduction ou leur comportement, réduction de l'offre de nourriture... Ils peuvent être à l'origine de déséquilibres des écosystèmes, en affectant par exemple les populations d'abeilles et autres pollinisateurs et plus généralement les insectes, les vers de terre, les rongeurs, les oiseaux, les poissons...

En réponse à cette préoccupation, le plan « Écophyto », mis en place à la suite du Grenelle de l'environnement en 2008, visait à réduire de 50 % l'usage de ces produits en agriculture à l'horizon 2018. Cet objectif a été réaffirmé en 2015 dans le plan « Écophyto 2 », avec une trajectoire en deux temps : une réduction de 25 % d'ici à 2020, puis de 50 % en 2025.

Pourtant entre 2014-2016, l'intensité d'utilisation des pesticides (nodu) a augmenté de 12 % par rapport à la période de référence 2009-2011. Une mutation profonde des modes de production agricole et des filières sera nécessaire pour inverser cette tendance et atteindre les objectifs fixés. »

En résumé, les engagements pris ne sont pas tenus, mais de surcroît l'intensité d'utilisation des pesticides en agriculture a augmentée de 12 % sur la période 2014-2016. Les raisons de notre mobilisation sont bien là ! Il ne s'agit pas de montrer du doigt qui que ce soit. Nos agriculteurs ont cru bien faire, mais désormais une course contre la montre est lancée. L'atteinte à la biodiversité est avérée, les procès pour atteinte à la santé humaine se multiplient, les collectivités et particuliers ne sont plus autorisés à utiliser ces produits reconnus cancérigène probable par le CIRC. Alors pourquoi deux poids deux mesures ? Interdire pour les uns et autoriser pour les autres ?

En tant qu'élus de Ploemeur, nous devons être du bon côté de l'Histoire et de la vie car il n'est pas trop tard pour explorer ensemble de nouvelles voies.

Nous proposons au conseil municipal de Ploemeur de rejoindre « l'Appel des coquelicots », qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** la demande d'interdiction des pesticides de synthèse

Délibération adoptée à la MAJORITE – 1 CONTRE (Dominique SAURAY)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire